

Commandement aux fins de saisie vente

Par hagnere, le 30/03/2017 à 10:09

Bonjour,

j'ai quitté une location en region parisienne en mars 2015 après 29 ans de location sans problèmes pour emménager dans le Roussillon.

sur les mauvais conseils d'un conseiller de l'Adil, j'ai donné un préavis de 1 mois au lieu de 3. Le bailleur me réclame les loyers et charges soit 3000 euros avec frais de justice. Après jugement sans convocation car j'étais soit disant introuvable malgré tout mes changements d'adresse effectués.

Un huissier s'est présenté chez moi avec commandement de saisie vente.

je lui ai proposé un règlement sur 2 ans que le bailleur a refusé.

On m'a conseillé de saisir un juge d'exécution.

Quelle est la procédure à suivre?

Merci d'avance de vos conseils.

Sincères salutations